

**AVIS D'ATTRIBUTION DE LA CONVENTION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL
N°4371**

Port de Bercy Aval

Afin de permettre le développement d'une zone baignade en Seine dans le cadre du projet d'héritage des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, le Grand Port Fluvio-Maritime de l'axe Seine a prévu de dédier certains espaces de son domaine public, et notamment certains plans d'eau sur le port de Bercy Aval.

La société Green River Cruises a manifesté son intérêt d'expérimenter temporairement un projet innovant ayant pour objet l'exploitation d'un ponton destiné au rechargement de bateaux électriques et à l'embarquement de passagers sur la base d'un matériel flottant recyclé.

Etant donné la marque d'intérêt de la société Green River Cruises, la volonté de cette dernière d'expérimenter une technologie innovante sur une courte durée et les impératifs liés à la nécessité pour le Grand Port Fluvio-Maritime de l'axe Seine de disposer des plans d'eau libres d'occupation à l'horizon 2024, une convention d'occupation domaniale n°4371 a été signée le 20 mai 2022, sur le fondement des dispositions de l'article L. 2122-1-3 4° du Code général de la propriété des personnes publiques.

Caractéristiques de la convention d'occupation domaniale :

- Plan d'eau : 490,00 m²
- Durée : 4 mois, à compter du 01/07/2022
- Destination : Mise en place d'un ponton expérimental pour l'accueil de deux bateaux S4 électriques et deux bateaux S5 électriques avec possibilité de recharge rapide
- Convention non constitutive de droits réels immobiliers

La redevance afférente à cette occupation est établie en application des livres 1 et 3 du Cahier des Charges fixant les conditions administratives, financières et techniques applicables aux occupations privatives du domaine public approuvé par délibération du Conseil d'Administration du Port autonome de Paris en date du 3 octobre 2012, et modifié par décision du Directoire du Grand Port Fluvio-Maritime de l'axe Seine en date du 3 décembre 202.

Service auprès duquel la convention peut être obtenue ou consultée :

Agence Paris Seine – 2 Quai de Grenelle 75015 Paris – Téléphone : 01.53.95.54.00 –
Télécopie : 01.53.95.54.28 – adresse mail : aps@haropaport.com

Juridiction chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Paris – 7 rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04– Téléphone :
01.44.59.44.00 – Télécopie : 01.44.59.46.46

Date d'envoi de la publication : 07 juin 2022